

Détrier





Sommaire

Les Infos du Maire 3

Les Finances 4

- Répartition budget par chapitre
Fonctionnement
dépenses- recettes 2018 4

Actions sociales 5

- Repas communal 5
- Goûter de Noël 5

Histoire locale 6

- 8 mai 6
- 11 novembre 7
- Une force de la nature 8

Vie associative 9

- Le Comité des fêtes 9
- Le club Les « Sans Soucis » 14
- Association Communale
de Chasse Agréée 15

Informations diverses 16

Urbanisme 2018 19

Vœux de l'équipe municipale pour 2019 20

Bulletin municipal de Détrier

Directeur de la publication :

Alain Sibué

Comité de rédaction :

Monique Monier

Manuelle Le Velly et Caroline Zanardi

Photographies : Collections privées - Fotolia

Brigitte Mauraz (Dauphiné Libéré)

Réalisation et impression :

Gap éditions communication

2, rue du Marais - 73190 Challes-les-Eaux

Tél. 04 79 72 67 85

Détrelines, Détrelins,

Cette année 2018 s'achève chargée de projets et d'émotions. Ce fut une année d'étude et d'approbation de notre nouveau PLU, la finalisation du projet de notre future salle polyvalente et le lancement de l'appel d'offres des travaux ainsi comme vous avez pu le remarquer le démarrage du défrichement du coteau de Montraillant pour la réimplantation d'un vignoble de 2.5 ha.

Et bien sûr la fusion des communes avec les municipalités de la Chapelle Blanche, Etable et La Rochette.

Cette fin d'année est marquée aussi par un climat social tendu avec une remise en question de nos institutions à la fois par le peuple mais aussi par les élus locaux qui peinent à diriger les collectivités à l'égard de l'État qui se désengage autant sur le plan matériel que financier. Je vous appelle tout de même à la raison afin que notre pays continue de fonctionner.

Je n'oublie pas tous les acteurs qui participent au fonctionnement et au développement de notre village, les bénévoles, les associations et les employés communaux que je remercie pour leur engagement. Je finirais sur une bonne nouvelle en félicitant Caroline, conseillère municipale et Maman d'une petite Julie depuis le 24 novembre 2018.

Il me reste à vous souhaiter, Détrelines et Détrelins une bonne et heureuse année 2019.

Le Maire
ALAIN SIBUÉ



Salle polyvalente

Après deux ans d'étude et de "pêche" aux subventions, le projet de la salle polyvalente a abouti. Le marché des travaux a été lancé cet automne 2018 et les travaux commenceront en février 2019.

Le travail des élus locaux a permis de financer ce projet à hauteur de 40 % par des financements exceptionnels de la région et du département.

Le reste sera de l'autofinancement et un emprunt de la commune sachant que notre village n'est plus endetté aujourd'hui.

Le plus gros chantier sera le changement total du système de chauffage aujourd'hui électrique par une chaudière à granulés bois (énergie renouvelable). Pendant les travaux le secrétariat de la mairie sera transféré à l'étage dans les locaux de l'ancienne mairie (un peu de nostalgie).

Projet viticole

Comme vous avez pu le constater, le projet de réimplantation d'un vignoble sur le coteau de Montraiillant prend forme avec le commencement du défrichage. Après quatre années de négociation foncière, la commune de Détrier a acquis 90 % du foncier les 10 % restant étant de la location.

Nous allons défricher, puis dessoucher et enfin labourer ce site.

Afin de reconstituer le sol les parcelles seront semées d'un mélange de légumineuses jusqu'au printemps 2021, où Monsieur Berlioz viticulteur effectuera les plantations exclusivement de cépages anciens et autochtones. Peut-être pouvons-nous espérer déboucher la première bouteille en 2024.

Ce projet est parti d'une problématique paysagère sur l'avancée de la friche et d'un développement de l'agriculture sur notre territoire.

Le projet est porté par la commune de Détrier aidé à 80 % par des financements européens avec le soutien du conseil départemental, de la région Auvergne Rhône Alpes, avec l'aide d'Emilie Bonnivard, Députée de la Savoie, sans oublier le futur viticulteur Adrien Berlioz qui louera les terres communales afin de réaliser son vignoble.

Plan local d'urbanisme

Après deux ans d'étude avec les élus et le cabinet "Terre d'urbanisme" le nouveau PLU communal a été approuvé en séance du conseil municipal le 7 novembre 2018. Il est aujourd'hui en activité et consultable en Mairie. Cette année 2018 a été marquée par l'enquête publique qui a eu lieu au printemps. Du fait d'une synthèse et d'un rapport trop succinct de la part du commissaire enquêteur qui a répondu à vos doléances en accord avec l'étude du PLU, nous avons conclu avec les services de l'État qu'il n'était pas nécessaire de faire une réponse à vos questions. Je vous invite, cependant à me contacter pour en discuter de vive voix.

Fusion des communes

Depuis plusieurs années, la commune de Détrier communique sur le projet de fusion des communes. Ce projet est une forme d'anticipation à la réforme territoriale organisée par l'État français et nous permet de penser le futur pour travailler ensemble sur les enjeux de demain : Projet de mobilité, environnement, mutualisation des moyens et économie d'échelle.

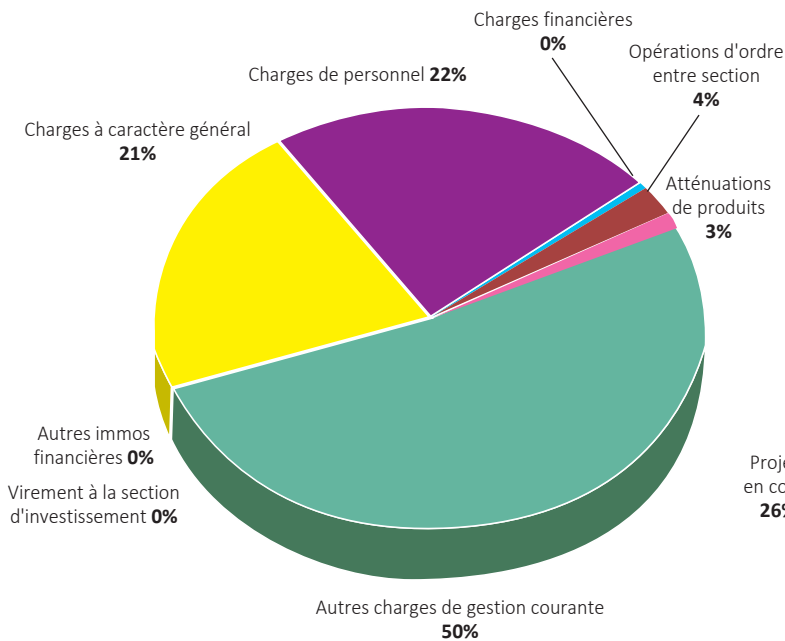
Lors du mois d'octobre 2018, Monsieur le Préfet de Savoie annonce aux quatre communes (Détrier, La Chapelle Blanche, Étable et La Rochette) que la fusion des quatre collectivités doit être impérativement entérinée avant le 10 décembre 2018 car l'année 2019 étant préélectorale, aucune modification statutaire n'est possible. Dans la précipitation, le conseil municipal de Détrier se réunit et approuve par délibération, le PRINCIPE de la fusion, qui permet l'engagement d'une discussion et de trouver un accord de fusion entre tous les partenaires.

De multiples réunions s'enchaînent car l'échéance est proche et même trop proche. Le Conseil Municipal est amené à délibérer le 7 décembre 2018, mais dans l'urgence de la décision, le manque d'information et surtout la non-concertation avec la population, la délibération est négative. La commune de Détrier refuse la fusion. Le conseil municipal reste tout de même ouvert à la question sur le fond de la fusion mais il reste un gros travail à réaliser sur la forme.

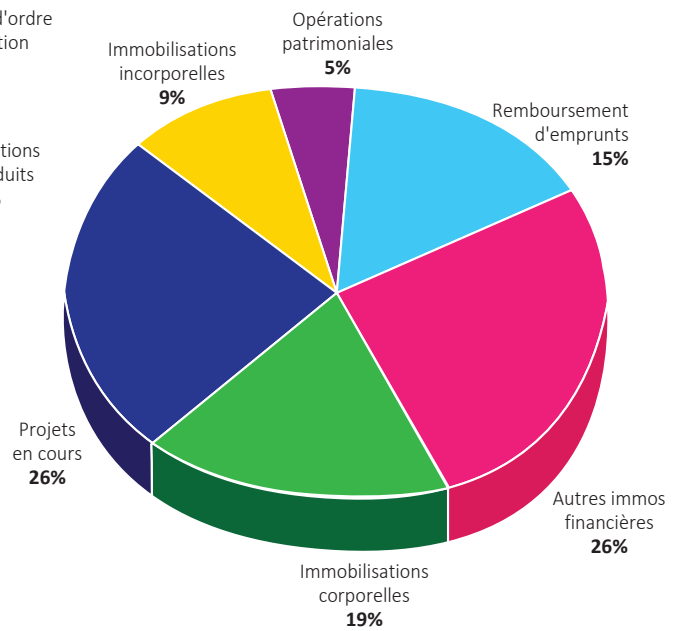


Répartition budget par chapitre 2018

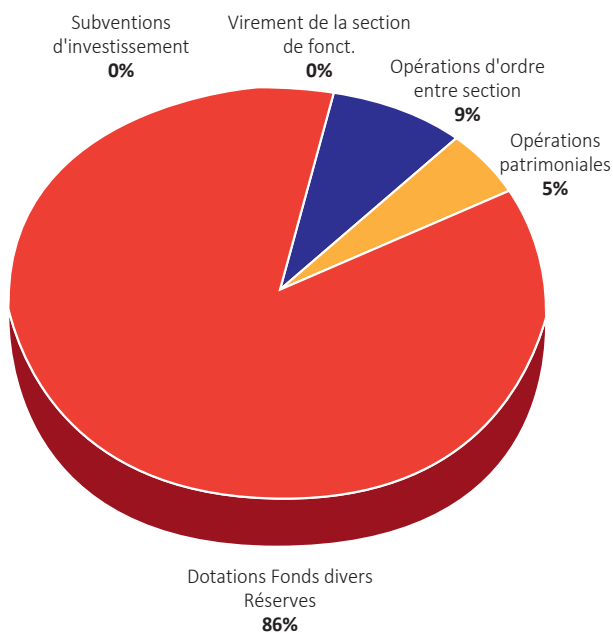
Fonctionnement-Dépense



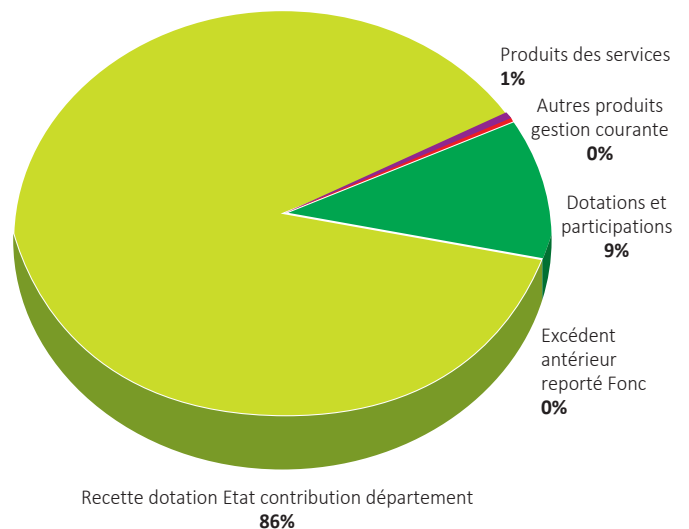
Investissement-Dépense



Investissement-Recette



Fonctionnement-Recette





Dimanche 14 janvier 2018

Repas communal des têtes blanches détrelines

Les têtes blanches détrelines se sont réunies ce jour, à l'occasion du repas communal qui a eu lieu cette année au restaurant « La table du héron » à La Rochette.

2018 nous amène deux petits nouveaux Madame Odette Bournay et Monsieur Antoine Gervasoni. Le repas qui a été à la hauteur de la trentaine de gourmands et gourmets, ainsi que la sympathie de l'accueil et du service ont contribué à la réussite de cette journée. Il a bien fallu quelques cafés et tisanes pour... la digestion !!!

C'est dans une ambiance conviviale que c'est terminé cette journée, entre papotages et parties de cartes. Bien évidemment en se quittant on entend à la cantonade à l'année prochaine !!!



MONIQUE MONIER, 1^{ÈRE} ADJOINTE

© Photo de Brigitte Mauraz (Dauphiné Libéré)

Le goûter de Noël des petits Détrelins

Les enfants sont arrivés sous une pluie battante. Très vite les petits Détrelins se sont installés à la table d'activité créative avec comme base "le sapin de Noël" selon l'inspiration de chacun et, bien qu'ayant les mêmes fournitures à leur disposition, chaque sapin était différent mais tous étaient très beaux.

Les sapins terminés, les enfants se sont employés à décorer les tableaux de l'ancienne classe, dessins, messages pour les fêtes de fin d'année, tout cela avant de se mettre à la table du goûter qui était joliment décorée. Panettones, mandarines, papillotes ont ouvert les appétits des chers bambins, les petites bouches gourmandes barbouillées de chocolat étaient ravies.

Beau et bon moment qui a été très apprécié, merci à Raymonde, Françoise, Nelly, Candice et Loulou qui ont aidé tout ce petit monde pour leur création sur une idée et sous l'égide de Martine.



MONIQUE MONIER 1^{ÈRE} ADJOINTE



Commémoration du 8 mai

Les enfants en tête de cortège avec Henri Battentier porte-drapeau, le défilé s'est formé à la mairie avant de rejoindre les Détreliens qui attendaient devant le monument aux morts où le maire a rappelé le devoir de mémoire aux jeunes générations, il a aussi parlé de l'anti-racisme.

La gerbe a été déposée par le maire actuel Alain Sibué et un ancien maire Constant Joly. Dominique Séta a lu le message officiel du secrétaire d'Etat en demandant à la population de rendre également hommage aux personnes qui assurent la sécurité dans notre pays en ces moments de troubles.

L'appel aux morts a été fait par 2 fillettes Clarisse et Clara. Après la minute de silence puis la Marseillaise entonnée par les enfants, le maire reprend la parole pour remercier les Détreliens de leur présence et les invite à rejoindre la mairie pour le pot de la municipalité. On termine en toute convivialité avec le verre de l'amitié.

MONIQUE MONIER, 1^{ÈRE} ADJOINTE





Commémoration du 11 novembre

Ce 11 novembre 2018 marquant le centenaire de la fin de cette terrible guerre, la commémoration est particulièrement solennelle. Rassemblement devant la mairie puis défilé jusqu'au monument aux morts avec une dizaine d'enfants en tête portant chacun le drapeau français. Nous avons également un représentant de la gendarmerie de la brigade de La Rochette ainsi qu'un représentant de l'armée de l'air et un porte-drapeau (Henri Battentier).



La cérémonie commence par les remerciements du Maire pour la forte présence de la population. Ensuite lecture faite par le Maire : en hommage au dernier soldat Détrelin mort pour la France... puis du message du Président de la République Emmanuel Macron.

Dépôt de la gerbe par le Maire actuel Alain Sibué et un ancien Maire Constant Joly.

Appel aux morts par deux enfants Lou Sibué et Enola Garnier.

Minute de silence.

Le Maire a aussi rendu hommage aux soldats morts pour la France à l'étranger notamment les trois soldats morts au Mali.

La Marseillaise a été entonnée par tous les enfants, le Maire et ses adjoints puis dans la foule quelques voix les ont rejoints.

Ensuite le souvenir français a déposé une gerbe sur la tombe du soldat Joseph Rostaing en compagnie du Maire et suivi par tous pour un recueillement devant la tombe de ce soldat.

Pour finir tout le monde est invité au pot de la convivialité à la mairie suivi de la soupe de la Saint-Martin offert par la municipalité aux Détrellins.

En fin de repas le Maire accompagné de Martine Reynaud nous a fait lecture de la vie du dernier curé de Détrier, un grand merci à Martine pour ses recherches.

On finit avec un quiz sur cette guerre 14 - 18 en 2 équipes qui ont gagné... à un point près.

Cette journée du souvenir s'est déroulée dans une ambiance recueillie mais conviviale et instructive.

MONIQUE MONIER, 1^{ère} ADJOINTE





Une force de la nature

Un homme a vécu dans notre village et mérite une pensée et notre admiration.
Voici son histoire peu banale...

Né le 5 février 1762 à Saint-Jean-de-Maurienne, il s'appelait Antoine Mathias HUYSSSENS. Ce fut le dernier curé de Détrier. La petite Histoire est indissociable de la grande alors... Plantons le décor et remontons au XVIII^e siècle. À partir de 1789, par l'intermédiaire des Savoyards partis à Paris ou Lyon, la Savoie suit de près les événements de la révolution, d'autant plus que dans le royaume de Sardaigne, le mécontentement devient général. Le 22 septembre 1792, jour de l'introduction du calendrier révolutionnaire avec disparition du dimanche traditionnel, les troupes françaises envahissent la Savoie sans déclaration de guerre. Les Français étaient d'ailleurs appelés par un groupe de mécontents qui avait fondé une société secrète.

Le 21 octobre, les députés proclament la déchéance de la maison de Savoie et se constituent en "Assemblée Nationale des Allobroges", renoncent pour toujours aux noms de Savoie et Savoyards. Cette assemblée ne siègea que jusqu'au 29 mais en 8 jours elle échauffa une législation que les assemblées françaises avaient mise 4 ans à élaborer. Les députés avaient mandat à voter la réunion de la Savoie à la France mais avec la restriction expresse que l'on ne toucherait pas à la religion et que les prêtres ne devraient pas prêter le serment exigé des prêtres Français. Mais dès son installation, la commission provisoire fit exécuter le décret du 26 octobre concernant la confiscation des biens du clergé... et le pillage commença. Il fut créé des comités de surveillance chargés de surveiller la conduite des gens et de les dénoncer.

Le mardi 27 novembre, la convention accepte "l'offre des Allobroges", la Savoie rejoint la république et devient le 84^e département, celui du Mont-Blanc. Dès le 15 décembre, la Savoie subit le régime arbitraire et despotique des commissaires de la convention. 1793 et 1794 furent pour tout le département des années de désastreuses persécutions. Églises et bâtiments féodaux dépouillés, descente des cloches, destruction des clochers, de l'eau bénite... La cloche de Détrier fut probablement détruite, l'actuelle étant datée de 1873. En janvier 1793, après la mort de Louis XVI et de Marie Antoinette, les exécutions et la chasse aux familles et amis des prêtres réfractaires s'intensifient, on introduit le culte de "l'Être Suprême".

3 fois au cours de la révolution, la déportation fut prononcée contre les prêtres qui n'avaient pas prêté serment à la constitution civile du clergé ou contre ceux qui se seraient rétractés.

Voici le texte de celui du 8 février 1793 :

"Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant." Cela semble anodin mais défendre l'égalité à cette époque n'était pas chose admise. Celui qui ne prononçait pas ce serment devait sortir du département sous 8 jours, du territoire de la république sous 15 jours sinon c'était la déportation en Guyane. Notre curé comme beaucoup d'autres, prononça un serment modifié ou avec des restrictions.

Pour donner suite aux lois répressives, en septembre ou octobre 1793, Antoine Huyssens émigra en Piémont. Il obtint une lettre de réconciliation en février 1794 et revint. En 1795, ce fut la fin de la terreur et le rétablissement de la liberté de culte avec beaucoup de restrictions. Après le coup d'État du 18 Fructidor (4/9/1797), début de la dernière vague de persécution, les lois sur les déportations entrent en vigueur. On exige le serment de "haine à la royauté" ce que de nombreux prêtres refusent.

Le 26 août 1797 lors d'une réunion de fidèles à Villaroux, Antoine Huyssens lut la rétractation de leur curé, le Rd Flavant qui avait adhéré au schisme, après avoir durant 2 mois "curé intrus" à La Rochette, regrettait son attitude.

Notre brave curé fut arrêté, subit des interrogatoires, enchaîné, parti pour Rochefort, au bagne des pontons, en mars 1798 avec 62 prêtres des 4 diocèses de Savoie

Ensuite vint la Guyane.

Pour les y emmener, il ne suffisait pas d'avoir des vaisseaux, il fallait surtout passer entre les lignes anglaises qui surveillaient les côtes. Le 1^{er} août 1798 il embarque sur "La Bayonnaise" dans un convoi de 119 personnes. 108 prêtres et 11 laïcs dont 1 femme. Sur ce nombre, 4 laïcs et 62 prêtres décéderont. Après une traversée difficile due à l'entassement, la vermine, les biscuits rongés de vers, l'infection, une épidémie se déclara touchant même l'équipage (Source : déportation historique des religieux sous le directoire). Arrivé à Cayenne le 29 septembre il fallut attendre le 6 octobre pour commencer le débarquement et prendre une goélette pour Conanama, un camp en forêt très dur.

Le temps passa...

Libéré le 6 juillet 1801, il prit la mer à ses frais sur "l'Elisabeth" lorsque parvenu à La Martinique ce navire fut capturé par un corsaire anglais le 17 juillet qui l'emmena à Québec.

Arrivés le 6 ou 7 octobre, 11 prêtres étaient à bord et la maladie sévissait. 1 seul eut le droit de descendre, pour mourir, les 10 autres restèrent consignés dans un état de pauvreté et d'insalubrité inimaginable. Ils survécurent grâce à la charité,

Une souscription fut ouverte pour leur venir en aide. Reconnaisants, les prêtres écrivirent de touchantes lettres conservées au palais épiscopal de Québec.

Finalement "l'Elisabeth" repartit pour l'Angleterre le 29 octobre. Le concordat mis fin à leur exil et le retour à Cherbourg eut lieu le 11 décembre 1801.

Il s'occupa d'une paroisse du diocèse de Grenoble jusqu'en 1830 et se retira à Montmelian où il mourut le 21 janvier 1840 à l'âge de 78 ans.

Durant toute sa captivité il eut pour compagnon de misère Guillaume PORTE, curé des Mollettes qui devint celui de La Chapelle Blanche dont il était natif.

Il y décéda en 1833

Comment ont-ils pu résister à tant d'épreuves ?

Peut-être grâce à une santé exceptionnelle, une foi chevillée au corps, le désir de vivre et de revoir leur Savoie natale ??? Nul ne le sait.

Quelques dates :

Naissance 5 février 1762

Mars 1798 départ pour Rochefort

1^{er} Août 1798 embarquement pour la Guyane sur la Bayonnaise

29 septembre 1798 arrivée à Cayenne, débarquement le 6 octobre

6 juillet 1801 départ de la Guyane sur l'Elisabeth

16 juillet 1801 capture par les Anglais

7 octobre 1801 arrivée à Québec

29 octobre départ pour l'Angleterre

11 décembre 1801 retour à Cherbourg

21 janvier 1840 décès



Le Comité des fêtes

La tradition du carnaval

Chaque année, le comité des fêtes organise son défilé de carnaval dans les rues de la commune. Ainsi, policiers, super-héros, pirates, sorcières et princesses se sont promenés dans les rues derrière Monsieur Carnaval qu'ils ont ensuite regardé brûler sur le plateau sportif. Cette année encore, les petits Détreliens ont illuminé le ciel de Détrier en lâchant leurs lanternes chinoises. Les enfants ont tous fait un vœu.

On espère que ces derniers se réaliseront sans exception... car comme le veut la tradition, « plus la lanterne s'envole haut et loin, plus le vœu aura de chances d'être réalisé » !!

En soirée, les participants ont pu savourer les traditionnels sandwichs de diots, accompagnés d'un verre de vin chaud toujours offert par le comité des fêtes.



Une belle chasse aux œufs de Pâques 2018

Les enfants étaient attendus le lundi 2 avril pour une chasse aux œufs ludique sur le plateau sportif. Munis de leurs paniers, les enfants ont pu courir pour chercher les œufs en chocolat, dissimulés par les cloches un peu partout sur le plateau.

Après le mot d'accueil de Benoit Laisney, président du Comité des fêtes, et le déclenchement de la sonnerie de notre cloche Victorine par Alain Sibué, une vingtaine d'enfants, accompagnés de leurs familles, se sont élancés, tout excités à l'idée de remplir leurs paniers. Ils se sont ensuite retrouvés pour un partage équitable de la récolte mais aussi pour jouer et s'amuser sous un magnifique soleil printanier.

Cette manifestation fut ensuite suivie du pot de l'amitié offert par la Municipalité. Le Maire a invité les Détreliens à venir trinquer sur le plateau sportif pour fêter cette fin de week-end pascal.





Le Comité des fêtes

Un 3^{ème} défilé de mode haut en couleur !

Dimanche 22 avril, avec le soutien de la commission animation de la municipalité, le comité des fêtes a organisé la troisième édition de son marché de printemps. C'est un véritable rendez-vous qui a lieu chaque année au mois d'avril où l'ensemble des équipes et les bénévoles, ainsi que les exposants retrouvent un public fidèle et de plus en plus nombreux.

Cette année, les visiteurs ont dû changer leurs habitudes. Après deux années sur le parking de Super U, le marché de printemps de Détrier a pris ses quartiers sur le parking du Lac Saint Clair (côté route départementale). Ce dimanche 22 avril, vingt-deux exposants (arts décoratifs, pains, biscuits, miel, tisanes, bière artisanale, viande

et charcuterie, vins...) étaient présents pour proposer leurs produits de qualité.

Après le déjeuner sous chapiteau, le défilé « Haute Récup' » a une nouvelle fois séduit un large public. Sur le thème « Haut en couleurs », Martine Raynaud a créé 15 costumes flamboyants aux couleurs de l'arc-en-ciel à base d'emballages, de nappes, de boîtes de gâteaux ou de bouteilles en plastique. À chaque « taupe modèle », sa couleur !

Enola Garnier a ouvert le bal des festivités, tout de blanc vêtue symbolisant l'hiver.

Puis vint le tour de Françoise Sibué, habillée en orange, suivie de Sandrine Landaz qui portait le bleu et d'Angeline Marmorat tout en jaune. Le défilé s'est poursuivi avec Monique Monier qui avait revêtu sa tenue rouge, et Tiphaine et Isabelle Chapellet respectivement en violet et en vert. Lou Sibué affichait une magnifique tenue bleu cyan symbolisant l'arrivée du printemps.

Pour clôturer cette cérémonie, nos deux jardiniers Benoît Laisney et Sébastien Marmorat, accompagnés d'Elowan, ont enchanté les téléspectateurs en apportant leurs « brouettes surprise » contenant chacune une belle fleur tout juste éclos : Alice Petithomme et Clarisse Marmorat.

Un grand merci aux exposants, aux bénévoles et aux visiteurs qui ont fait de cette troisième édition un véritable succès. Une journée haut en couleur et pleine de gaieté comme chaque année !





Célébration des 40 ans...

Dimanche 24 juin, le comité des fêtes de Détrier a fêté ses 40 ans aux rythmes des musiques et chansons des années 80. Pour l'occasion, les Détreliens n'ont pas hésité à venir déguisés ! Les anciens présidents depuis 1978, année où le comité avait été lancé, ainsi que les bénévoles et Détreliens qui ont répondu présents, ont passé une excellente journée de retrouvailles. Le soleil était au rendez-vous et l'ambiance était conviviale et festive.

Avant le traditionnel repas « diots polenta », Benoit Laisney, l'actuel président du comité, a retracé les grandes étapes de cette association et a remercié chaleureusement les anciens présidents et bénévoles pour leurs bons et loyaux services et leur contribution au succès du comité pendant près de quarante ans. Au moment du repas, les convives étaient sollicités par Martine Raynaud pour estimer le nombre de pétales collés sur les costumes fleuris de Clarisse Marmorat et d'Alice Petithomme. Le gagnant, Jean Louis Fournier, a été récompensé par une rosette, lot gracieusement offert par Philippe Renaud. Petits et grands ont également pu tester leur culture musicale avec un quiz animé par Loulou.

Toujours très attendu, le concours de pétanque a débuté en début d'après-midi avec 12 doublettes inscrites. Les lots étaient gracieusement offerts cette année par le garage Renault MOSCA pour les participants.

C'est finalement le duo Patrick et Constant qui est ressorti vainqueur de ce concours.

Les autres adultes ont pu tester leur adresse au tir à la carabine, sous la conduite de Ronan Le Velly et Benoit Laisney. Quant aux enfants, ils ont pu s'adonner à divers jeux en bois.

À 18 heures, la fête s'est achevée par un apéritif offert par la Municipalité. L'équipe du comité des fêtes remercie tous les participants et bénévoles d'être venus à leur journée d'anniversaire : vos sourires, votre joie, votre bonne humeur nous ont faits à tous passer un moment merveilleux.





Le Comité des fêtes

Journée autour du jeu

Samedi 30 septembre, le comité a organisé une journée multi-jeux sur le plateau sportif. Dès 11h00, les enfants avaient le choix entre une chasse aux trésors et un atelier créatif et coloriage animé par Martine Raynaud.



Les plus grands ont pu s'affronter en jouant au mölkky. Puis, les enfants ont mis au défi leurs parents en leur proposant de tenir l'équilibre sur la slackline.

Ça leur a valu quelques belles parties de rigolades !

À midi, les participants ont tous partagé un repas salé-sucré dans la bonne humeur. Cette année, le comité a innové en proposant un atelier pâtisserie aux enfants. Ils ont pu confectionner, sous la houlette de Lou Sibué et Enora Garnier, deux beaux et bons gâteaux magnifiquement décorés de pâte à sucre. Ces gâteaux ont bien sûr été partagés entre tous pour le goûter. Le comité remercie l'ensemble des participants pour la qualité de leur contribution.





Atelier créatif d'Halloween

Mercredi 24 octobre, dans une ambiance conviviale, enfants et adultes étaient invités à participer à un atelier créatif sur le thème d'Halloween. La vingtaine d'enfants présents a pu créer des décorations effrayantes et toutes colorées : fabrication de bougeoirs en forme de citrouille Jack O' Lanterne et de manoir hanté et la confection d'un petit fantôme sur un galet.

Les participants étaient ensuite conviés à déguster bonbons et gâteaux offerts gracieusement par le comité des fêtes.

Les membres du comité remercient les bénévoles et les participants pour leur présence et leur bonne humeur.



La fête de Noël a réuni le village

Plusieurs générations de Détrélins ont répondu présents à l'invitation des bénévoles du Comité des Fêtes qui avaient préparé pour l'occasion des activités pour petits et grands.

Dès 11h00, les premiers convives se sont rassemblés devant la mairie en savourant le traditionnel vin chaud offert par la municipalité.

Les plus petits enfants ont été plongés dans l'univers enchanteur de Noël grâce à Eva qui leur a lu un magnifique conte de Noël. Au même moment, les plus grands ont cuisiné des sablés pour les Détrélins présents.

Puis ce fut au tour des hommes d'être mis à l'honneur : ils ont fabriqué, sous la houlette de Martine, une belle étoile en tissu. À midi, dans la salle de la mairie, environ 70 personnes ont pu savourer les fameux diots pommes de terre cuisinés aux sarments par notre maire Alain Sibué. Pour terminer sur une note sucrée, elles ont dégusté les traditionnels biscuits confectionnés le matin.



Dans l'après-midi, Martine, aidée de Marie-Hélène, Françoise et Raymonde, proposaient leurs ateliers créatifs. Adultes comme enfants ont manié le pistolet à colle et utilisé divers objets pour réaliser quelques décorations de Noël (boule ébouriffée, étoile cousue main). À noter le succès de ces activités qui ont rassemblé de nombreux participants. Tout au long de cette journée, l'association BGSA (Belles Grimpes Ski Alpes) a farté de nombreux skis. Karene et Martine ont également exposé leurs magnifiques créations artisanales.

Une fois encore, grâce à l'engagement de tous les bénévoles du Comité des Fêtes et de la municipalité, la fête de Noël de Détrier a réuni toutes les générations du village pour le plus grand bonheur de tous.

ANGELINE MARMORAT, SECRÉTAIRE DU COMITÉ DES FÊTES





Le club Les « Sans Soucis »

La vie « mouvementée » d'un club... Sans Soucis

Notre concours de belote du 17 mars 2018

s'est déroulé dans une très bonne ambiance : moment convivial partagé avec 40 joueurs et 10 supporters.

Les participants ont été récompensés par des lots offerts en grand nombre par les entreprises et les commerçants. Le concours a été remporté par Mme VILLARD, doyenne du Club.



Sortie au lac de Paladru

Au petit matin du 4 mai 2018, notre petite équipe au nombre de 33 personnes s'est levée aux aurores pour un départ vers le lac de Paladru.

Un premier arrêt a eu lieu aux caves de Voiron pour une découverte commentée de la distillerie des Pères Chartreux.

On s'est rendu ensuite au restaurant à proximité du lac pour y déguster un bon repas. L'animation était assurée par le musicien Gillou. Pendant que certains profitaient de l'ambiance musicale, d'autres sont allés respirer l'air pur du lac. Le retour en car a permis à chacun de se reposer jusqu'à 19 heures, heure du retour à La Rochette.

Le groupe des marcheurs

se donne rendez-vous chaque jeudi, pour découvrir de beaux paysages lors de leurs promenades.

Rendez-vous est pris pour :

- les 13 octobre 2018 : Le 40^{ème} anniversaire du Club.
- le 17 novembre 2018 : concours de belote.
- le 14 décembre 2018 : repas de Noël à la Villa.

Méchoui

47 personnes ont répondu favorablement dès l'ouverture des inscriptions, pour le méchoui annuel qui a eu lieu le 20 juin 2018. Au menu de cette journée : agneau à la broche, accompagné de son gratin, le tout préparé par M. Guillet. L'après-midi a été animé par les jeux de cartes et la pétanque.



Les activités du 2^{ème} semestre 2018

Repas du samedi 13 octobre Les 40 ans du Club.

Cinquante adhérents du Club présidé par Christian DELAMEZIERE se sont retrouvés au restaurant « La Table du Héron » à la Croix de La Rochette.

Ils ont fêté les 40 ans du Club créé en réunion le 23 janvier 1978 avec à l'époque comme Président : François GORGES, ancien Maire, Trésorier : Léon RIGARD-CERISON et Secrétaire Alfred DEGRUSSON. Se sont succédé à la présidence du Club : François GORGES – Mme Maria BRUNETTI – Victor PLATEL – Lucien DIJOURD – Antoine GERVASONI et depuis 2012 Christian DELAMEZIERE. Ce jour d'anniversaire était animé par Gilou FRANCONY et son accordéon et les danseurs étaient ravis. Dans une bonne ambiance les participants ont apprécié le très bon repas, pour lequel l'apéritif a été offert par la Municipalité de Détrier.





Concours de belote du samedi 17 novembre :

Ce concours avec 36 joueurs s'est déroulé dans une bonne ambiance. De très bons lots offerts par les Entreprises et les Commerçants de la région ont récompensé les participants. Mme Michelle RAYMOND a remporté le premier lot du concours.

Le groupe de marche :

Chaque jeudi Michelle et Liliane ont la gentillesse d'organiser des randonnées toujours très appréciées par le groupe des marcheurs.

Réunions mensuelles :

Elles ont lieu le premier jeudi de chaque mois à 14 heures à la salle communale de Détrier. Après les informations données par le Président ou la Trésorière, divers jeux (belote, scrabble etc...) s'organisent. Un petit goûter clôture la réunion.

Repas de fin d'année le vendredi 14 décembre

Trente-sept personnes, emmenées pour la plupart en car par « Jojo » notre sympathique chauffeur, ont rejoint le Château des Comtes de Challes pour un repas gastronomique.

Accueilli par le fils du propriétaire qui nous a fait l'historique de ce grand et beau Château du 14^e siècle, le groupe en a tout d'abord visité la cave (bien garnie !) où l'apéritif était offert. On a ensuite été conduits dans la grande véranda aménagée en salle de restaurant pour y déguster un repas fin (mille-feuilles de foie gras – artichaut, croustillant d'omble chevalier avec sa garniture, fromages, trilogie de desserts avec champagne et café). Le service assuré par de nombreux jeunes gens était impeccable. Monsieur TREVES - le propriétaire - est venu s'assurer du bon déroulement du repas et présenter le « marché de Noël » de la maison ! Vers 16 heures on a repris la route de Détrier, satisfaits d'avoir passé ces bons moments ensemble dans ce cadre magnifique .



LOUIS DARVEY

Société de chasse

La saison 2018-2019 a connu du changement dans l'exécutif de notre société. Lors de l'assemblée générale du 15 juin 2018, l'ensemble des membres du bureau a démissionné. Un nouveau bureau a été formé, il se compose de 8 membres. Parmi ces 8 membres ont été élus :

- Président : JOLY Jean-Luc
- Vice-Président : JOLY Constant
- Secrétaire : VIERIN Joseph
- Trésorier : AINARD-SIMONET Georges
- Trésorier-Adjoint : VEROLLET Gérard

Comme promis lors de l'assemblée générale, le nouveau bureau a organisé le repas chasseur le dimanche 2 septembre devant le local de la chasse au Chef-lieu. Un excellent repas nous a été préparé par le traiteur « La Table du Héron » à la Croix de La Rochette ; Monsieur le Président en a profité pour remercier les anciens élus VIERIN Christophe-JOLY Benoît et RIPERT Jacky secrétaire de la société depuis plus de 25 ans. Il a été remis une rose aux épouses présentes, un seul regret,

c'est que tous les chasseurs n'étaient pas présents à ce moment très convivial.

En fin d'après-midi, nous nous sommes quittés en nous donnant rendez-vous pour l'ouverture le 19 septembre et pour la brocante du 12 mai 2019 au bord du Lac Saint-Clair.

LE PRÉSIDENT, JEAN-LUC JOLY





Le 17

Gendarmerie

Le 18

Pompiers

Le 15

SAMU,
médecin de garde

Le 112

Numéro d'appel d'urgence européen (y compris à Détrier) vous orientant vers le service d'urgence référent du lieu d'appel (SAMU ou pompiers ou gendarmerie).

La gendarmerie de La Rochette

29 rue de la Grangette

Ouverte au public :

- du lundi au samedi : 8h-12h et 14h-18h
- dimanche et jour férié : 9h-12h et 15h-18h

Permanences en mairie

Secrétariat de Mairie de Détrier :

Elisabeth Faverjon

Tél. : 04 79 65 69 23

Fax : 09 70 62 42 75

Courriel :

accueil@mairiedetrier.com

(consulté tous les jours)

Heures d'ouverture au public et permanence Maire et 1^{re} Adjointe :

- mercredi de 17 h à 20 h



Les clefs de l'église sont à réclamer en Mairie en cas de besoin

Le service carte d'identité

Nous vous rappelons que, depuis 2017, nous ne sommes plus en mesure de délivrer ce document.

Les administrés doivent dorénavant prendre rendez-vous auprès des mairies suivantes :

Pontcharra - Montmélian.



La demande de passeport ne se fait plus en mairie, les mairies de Montmélian et d'Allevard assurent dorénavant la réception des dossiers de demandes de passeport.

- La mairie d'Allevard est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h30 à 12 h et de 13h30 à 17h30.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous.

S'adresser au 04 76 97 50 24

ou accueil@alleverd.fr.

- La mairie de Montmélian est ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

Demande de pièces administratives

Extrait de naissance : mairie de naissance

Extrait de mariage : mairie de mariage

Extrait de décès : mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt

Casier judiciaire : Casier judiciaire à Nantes

Pour toutes ces demandes, accompagner le courrier, avec nom prénom date de naissance, d'une enveloppe timbrée avec l'adresse pour l'envoi.

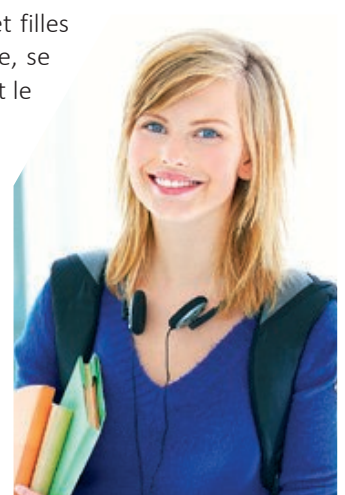
Légalisation de la signature : en mairie, avec la carte d'identité, signature à faire en mairie.

Recensement des enfants atteignant 16 ans

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent, dans le trimestre qui suit leur seizième anniversaire, se présenter au secrétariat de mairie avec leur carte d'identité et le livret de famille pour se faire recenser.

Il leur sera remis une ATTESTATION DE RECENSEMENT

Ce recensement leur permettra de s'inscrire pour la « conduite accompagnée », de se présenter aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC), de faire une journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) et enfin d'être automatiquement inscrits sur la liste électorale à leur majorité, si les conditions légales pour être électeurs sont remplies.





Révisions des listes électorales

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur la liste électorale de votre commune.

Seules des demandes déposées jusqu'à cette date permettront une inscription pour voter à partir du 1^{er} mars de l'année suivante.

Les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site internet du ministère de l'intérieur www.interieur.gouv.fr à la rubrique « A votre service », « les élections », « Comment voter ».

Ceux-ci doivent être déposés en mairie avant la date précisée ci-dessus accompagnés :

- d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité;
- d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Les électeurs déjà inscrits sur les listes électorales n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence. Si vous avez changé d'adresse mais pas de commune, pensez à vérifier que votre nouvelle adresse a bien été enregistrée à la mairie.

Les électeurs étrangers ressortissants de l'Union européenne

Ils ont également la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales complémentaires à la mairie de leur lieu de résidence avant la date indiquée ci-dessus.

Salle communale

Réservation uniquement aux habitants et associations de la commune à réaliser en mairie.

Chèque de caution, chèque de location, et attestation d'assurance responsabilité civile demandés au préalable. Un état des lieux est dressé avant et après utilisation et la salle doit être rendue propre y compris par les associations.

Capacité maximum : 50 personnes

Déchetteries

Objectif

Récupération des encombrants ménagers :

frigos, sommiers, meubles, télévisions, huile de vidange, batteries, gravats, végétaux...

Lieux

Déchetteries de Villard-Sallet et Saint-Pierre-d'Allevard

- **Hiver** : (à partir du changement d'horaire légal) : lundi, mercredi, vendredi de 14h à 18h, samedi : 8h-12h et 14h-18 h.
- **Été** : (à partir du changement d'horaire légal) : lundi, mercredi, vendredi de 14h à 19 h, samedi : 8h-12h et 14h-19h.

Pour les rencontrer

Déchetterie de Pontcharra

- Lundi au vendredi 14h-18 en hiver (été 19h)
- Samedi 8h à 12h; 14h à 18h en hiver été 19h)

Siège de la société Sibuet

Zone artisanale 73390 Chamoux-sur-Gelon (le long de la RD 925)

Contact

Dominique Sibuet Truchet

Société Sibuet - 04 79 36 41 06 - info@sibuet.fr

SIBRECSA : 04 76 97 19 52

Collecte des ordures locales

Ménagères : lundi.

Containers verre et papier : sur le parking de Super U et du camping.

Container vêtements et chaussures : sur le parking de Super U.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le chiffonnage désormais interdit dans les déchetteries du Sibrecsa

Lors du comité syndical du 20 octobre 2015, les élus du SIBRECSA ont approuvé à l'unanimité la modification de l'article 11 du règlement des déchetteries. Toute action de chiffonnage ou de récupération est désormais interdite dans les cinq déchetteries du syndicat : Saint-Pierre-d'Allevard, Le Cheylas, Pontcharra, Francin et Villard-Sallet.

Cette décision s'inscrit dans le prolongement des différentes actions mises en œuvre par le SIBRECSA depuis plusieurs années, pour rénover, mettre aux normes et sécuriser ses déchetteries.

En considérant les incivilités engendrées par les actions de récupération, le préjudice et le surcoût qui en résultent pour le syndicat, il s'est avéré nécessaire d'interdire la récupération, pour tous types de matériaux et de déchets. La récupération dans les véhicules des déposants est également interdite.

Pour plus d'informations ou pour consulter le règlement des déchetteries, rendez-vous sur le site du SIBRECSA : www.sibrecsa.fr





Rappel de la réglementation de l'usage des tondeuses à gazon

Un arrêté du 9 janvier 1997 porte réglementation des bruits dans le département de la Savoie : les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles,



d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs

émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par des travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, les travaux de bricolage à l'aide d'outils tels que perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique tels que tondeuses à gazon ou tronçonneuses ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **les jours ouvrables** de 8h30 à 12 h et de 14 h à 19h30;
- **les samedis** de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h;
- **les dimanches et jours fériés** de 10 h à 12 h.

Écobuage et feux de jardins

Sur le bulletin municipal 2010 un article très complet a traité de l'écobuage (brûlage de déchets forestiers issus des forêts) et des feux de jardins. Comme l'écobuage est très peu utilisé contrairement aux feux de jardin il n'est rappelé cette année que la réglementation concernant les feux de jardin.

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le règlement sanitaire départemental, qui dispose (article 84 de l'arrêté préfectoral du 3 mars 1986), que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite. Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.



Elagage

Il est rappelé aux propriétaires riverains des voies de circulation, des ruisseaux, des places publiques, qu'il est de leur obligation d'élaguer et de débroussailler tout ce qui peut être une gêne pour les usagers. En cas d'accident, leur responsabilité sera engagée.



Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) est donc interdit, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage. Ce mode d'élimination, par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance lorsque des solutions d'élimination réglementaires ont été mises en place. Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale.

De nombreux Détreliens continuent l'usage des « feux de jardin ». Les gendarmes sont intervenus dans la commune plusieurs fois, soit saisis par un riverain soit par constatation d'une fumée. La réglementation est claire d'autant que des déchetteries ont été réalisées par les collectivités et offrent une possibilité d'élimination des déchets gratuite.

Divagation des chats

De nombreux Détreliens se plaignent de la prolifération des chats en divers points de la commune. Une cinquantaine de chats errent, crottent et abîment les espaces verts. Nourrir ces chats c'est permettre leur multiplication avec des risques qu'ils deviennent porteurs de maladies. Les stériliser serait très difficile et coûteux (de 29 € à 87 € par animal). Un appel est fait par la commune pour demander aux Détreliens de ne pas nourrir les chats errants limitant ainsi leur prolifération.



Divagation des chiens

Il est à nouveau rappelé que la divagation des chiens est interdite de jour comme de nuit.

Les chiens de catégorie 1 et 2 doivent être déclarés en Mairie avec les documents suivants : certificat de vaccination et assurance responsabilité civile.

Ils doivent également porter une muselière à l'extérieur. À défaut, la gendarmerie se chargera de verbaliser leur propriétaire. Il faut également signaler que certains chiens aboient plus que de raison ; il est demandé aux propriétaires de respecter le voisinage immédiat mais aussi éloigné surtout de nuit.





Urbanisme 2018

Permis de construire

NOM	ADRESSE DE L'OPÉRATION	NATURE DES TRAVAUX	NATURE DÉCISION	DATE DÉCISION
ZANOLLI LAETITIA	537 ROUTE DU LAC	MODIFICATION BÂTIMENT	Accordé	28/03/2018
MAIRIE	368 ROUTE DE LA MAIRIE	AMÉNAGEMENT SALLE POLYVALENTE	Accordé	20/06/2018
CHRISTOPHE BERTAULD	21 RUE DE L'ÉGLISE	PAVILLON 142 m ²	Accordé	08/11/2018

Déclaration préalable

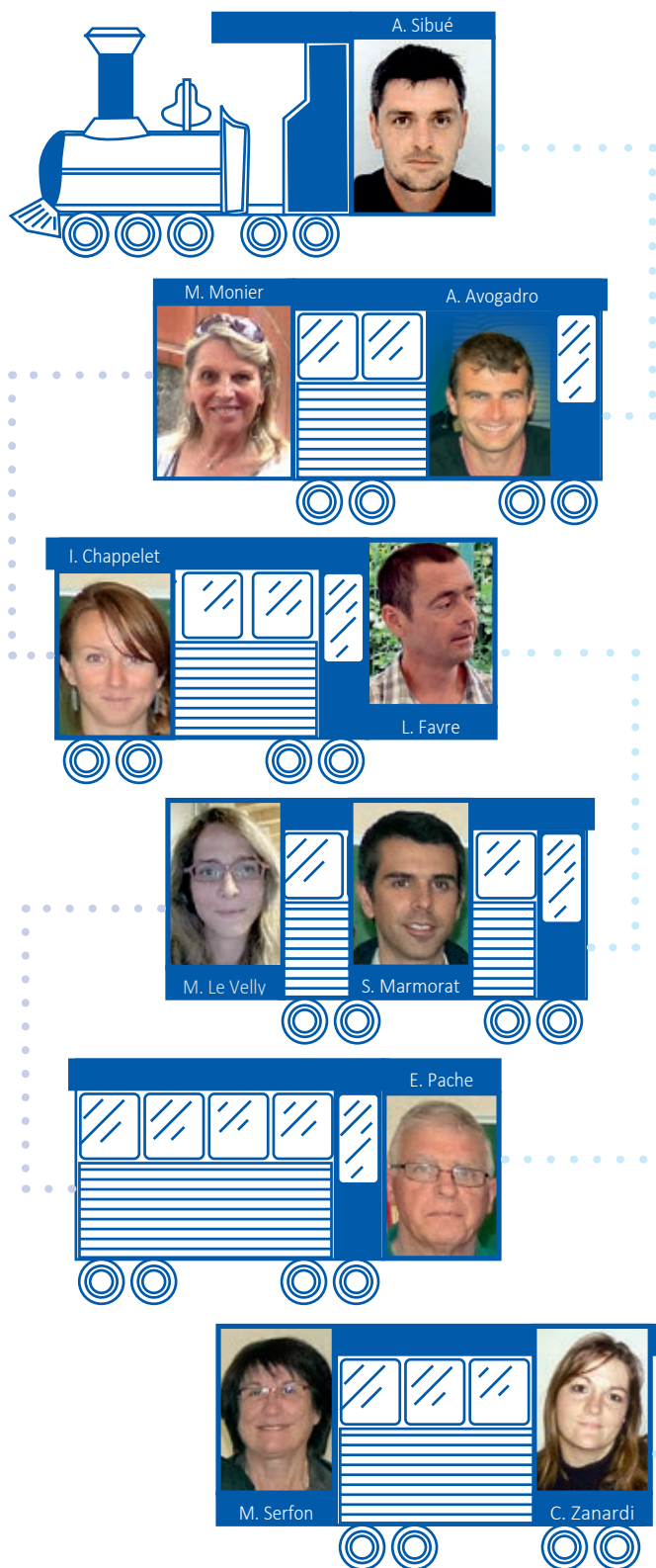
NOM	ADRESSE DE L'OPÉRATION	NATURE DES TRAVAUX	NATURE DÉCISION	DATE DÉCISION
NOEL GHEZZI	1078 ROUTE DE LA PLAINE	ABRI	Accordé	21/03/2018
PINTO PHILIPPE	11 RUE DES MOULINS	EXTENSION	Accordé	02/05/2018
SETA DOMINIQUE	883 ROUTE DE LA PLAINE	CARPORT	Accordé	26/09/2018
BRUNO BRUNETTI	33 IMPASSE SAINT-MARTIN	TERRASSE	Accordé	24/10/2018
VERGNAUD CHRISTOPHE	885 ROUTE DU LAC	CLÔTURE	Accordé	5/12/2018
VERGNAUD CHRISTOPHE	885 ROUTE DU LAC	CARPORT	Accordé	17/10/2018
BOSSON EDOUARD	357 RUE DE L'ÉGLISE	RÉFECTION TOIT	Accordé	31/10/2018
BRUN MICHEL	105 RUE DU MOLLARD	PISCINE	En cours	-

Pas de publication d'état civil 2018



En raison de la loi relative à la protection des données personnelles qui a été promulguée le 20 juin 2018





Le Maire

Alain Sibué

Les Adjoints

Monique Monier et Antony Avogadro

Les Conseillers Municipaux

Laurent Favre, Maryvonne Serfon,
Edouard Pache, Isabelle Chappellet,
Manuelle Le Velly, Sébastien Marmorat
et Caroline Zanardi

La Secrétaire de Mairie

Elisabeth Faverjon

Les Employés Municipaux

Brigitte Maillot, Henry Battentier
et Patrick Chautemps

vous souhaitent une bonne année 2019

Permanence de la mairie

➤ **SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE** : Elisabeth Faverjon
Tél : 04 79 65 69 23 - Fax : 09 70 62 42 75

➤ **COURRIEL** : accueil@mairiedetrier.com (consulté tous les jours)

➤ **HEURES D'OUVERTURES AU PUBLIC ET
PERMANENCE MAIRE ET 1^{RE} ADJOINTE** : le mercredi 17h-20h

➤ SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE
mairiedetrier.fr

Notre Site : mairiedetrier.fr

